



Mairie de
LAUZERVILLE

Tél : 05 61 39 95 00
Fax : 05 61 75 96 06

Lauzerville, le 7 octobre 2020

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 1^{er} OCTOBRE 2020 – 20H30

SALLE DES FETES

SESSION ORDINAIRE

Présents : C.GARCIA, B.MOGICATO, N.DURIN, D.CLARET, J.PRUNIS-JOLY, A.CERRO, C.LABETOUILLE, N.CUQ, S.ESTOURNEL, JL.PORCO, F.DAL PRA, A.NADAL, L.MALHIE, JC.ASSELINO, C.QUERE

Absents et excusés : /

Absents excusés ayant donné procuration : C.ANDRE à C.GARCIA, S.SANCERNI à C.LABETOUILLE, E.ICHER à A.NADAL, M.MINOZZO à C.QUERE

Désignation du secrétaire de séance : S. ESTOURNEL

Date de convocation du conseil municipal : 22 septembre 2020

1- COMPTE-RENDU DES CONSEILS MUNICIPAUX DU 2/07/2020 ET DU 10/09/2020

- Compte-rendu du CM du 2/07/2020 :

Une précision est demandée concernant le vote du point 5 « Subventions 2020 » du conseil municipal du 2/07/2020. Mme le Maire indique qu'il y avait un absent et pas de procuration transmise à un conseiller municipal, et que M. Minozzo en tant que représentant de Mme Quéré, élue et impliquée dans une association, n'avait pas pris part au vote en son nom.

Le compte-rendu du conseil municipal du 2 juillet 2020 est approuvé à 20h41 (18 pour / 1 abstention / 0 contre).

- Compte-rendu du CM du 10/09/2020 :

Le compte-rendu du conseil municipal du 10 septembre est approuvé à l'unanimité à 20h43.

2- EXONERATION DE LA TAXE D'HABITATION POUR LES MEUBLES DE TOURISME

Une demande d'exonération de la taxe d'habitation pour un meublé de tourisme a été reçue en Mairie fin 2019.

Mme le Maire précise qu'il est effectivement possible, via une délibération de principe du conseil municipal, de délibérer favorablement à cette demande.

Après avoir pris l'attache des communes voisines, elle précise qu'aucune des communes n'a accordé cette exonération.

Par ailleurs, elle précise que le bureau municipal n'est pas favorable à cette demande.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas exonérer les meublés de tourisme de taxe d'habitation.

Délibération 2020-07-01 à 20h55 (17 pour, 2 abstentions, 0 contre)

3- PROJET URBAIN PARTENARIAL (PUP) – IMPASSE DU COMMUNAL

Ce point est reporté au prochain conseil municipal.

4- CONTRATS D'ENERGIE - SICOVAL

Ce point est reporté au prochain conseil municipal.

5- DECISION MODIFICATIVE N°1

Les deux éléments de cette décision modificative sont les suivants :

- ✓ Transfert de crédit du compte général 2128 au compte 2128 de l'opération n° 407 (aménagement du parc communal) pour un
- ✓ montant de 756,60 € (vitrines).
- ✓ Ajout du montant de 1242,20 € pour le remboursement de l'emprunt auprès de la Caisse des Dépôts (montant omis dans le budget prévisionnel sur le compte 168758) en le prélevant sur le budget travaux prévu pour les ateliers (compte 2313 opération 601).

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 168758 : Autres dettes autres groupements		1 242.20 €
TOTAL D 16 : Remboursement d'emprunts		1 242.20 €
D 2128 : Autres agenc. et aménag.	753.60 €	
D 2128-407 : AMENAGEMENT PARC COMMUNAL		753.60 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	753.60 €	753.60 €
D 2313-601 : ATELIERS	1 242.20 €	
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	1 242.20 €	

Délibération 2020-07-03 à 21h04 (16 pour, 3 abstentions, 0 contre)

6- ATELIERS MUNICIPAUX

La commission travaux a analysé et étudié le dossier concernant la construction des ateliers municipaux. Il est présenté par M. Daniel CLARET aux membres du conseil municipal.

M. CLARET rappelle l'historique concernant les ateliers municipaux. Il indique que le déménagement des ateliers municipaux est nécessaire car les ateliers actuels sont trop exigus pour y entreposer toutes les machines et les outils. De plus, ils sont situés au centre du village et doivent donc être relocalisés en vue du projet de réaménagement du centre du village.

Cette nouvelle construction permettra un gain de place : l'ensemble du matériel communal actuellement dispersé dans différents locaux et lieux de la commune pourra y être stocké. Il permettra également aux employés des services techniques de meilleures conditions de travail avec la création de vestiaires plus adaptés et la création de douches.

M. Daniel CLARET indique que les ateliers municipaux seront construits sur une parcelle communale située en bas du parc, que cette construction sera insérée harmonieusement dans le paysage de la commune et que le bâtiment fait l'objet de prescriptions environnementales (en matière d'énergie et d'eau notamment...).

Le cahier des charges établi en vue de la consultation des maitres d'œuvre a été établi en ce sens.

Mme le Maire indique que le dimensionnement et les coûts ont été actualisés, tout comme les préconisations insérées dans le mémoire en vue de la consultation de maîtrise d'œuvre.

La commission travaux a ainsi estimé que l'enveloppe nécessaire à la construction des ateliers municipaux serait de 400 000€ TTC pour une surface de plancher de 250m² avec possibilité d'extension de 50m².

Des demandes de subventions seront faites auprès des différents organismes.

Délibération 2020-07-02 à 21h35 (17 pour, 2 abstentions, 0 contre)

7- POINT COVID-19

M. Bruno MOGICATO présente une synthèse des « actions COVID » menées sur la commune pendant la période du 16 mars au 27 mai 2020, date à laquelle Mme Christelle GARCIA a pris ses fonctions de Maire.

Mme le Maire prend le relais et indique les « actions COVID » menées depuis le 27 mai 2020. Les thèmes abordés sont les suivants : le fonctionnement de la Mairie, la gestion des employés municipaux, la gestion des bâtiments communaux et leur entretien, le fonctionnement de l'école, le fonctionnement de la cantine et de l'accueil périscolaire, la communication avec les Lauzervillois, les actions mises en œuvre auprès des personnes sensibles, la gestion des masques, la gestion des manifestations communales...

8- QUESTIONS DIVERSES

- Absence de secrétaire de Mairie

Mme le Maire informe les membres du conseil que, depuis le jeudi 24 septembre, la secrétaire de mairie est en arrêt maladie (avant un congé maternité). La personne qui devait assurer l'intérim ne peut prendre le poste car elle est elle-même en arrêt maladie.

Enfin que Mme Isabelle BOILEAU puisse transitoirement assurer l'accueil du public et gérer les affaires courantes de la commune, elle précise que les horaires de la mairie ont été modifiés et réduits.

- Remerciements

Mme Sylvie ESTOURNEL informe les membres du conseil que plusieurs associations (RSSO, SOBAD, Rugby St O XV, JSAL et l'école de Lauzerville) ont écrits ou dit oralement lors des assemblées générales qu'elles remerciaient la commune de Lauzerville pour la subvention allouée au titre de l'année 2020.

Cette subvention représente une partie importante dans leur budget de fonctionnement.

Une famille de Lauzerville remercie également la commune car leur fils a pu bénéficier de l'opération 1^{er} job mis en place cet été.

- Chemin Monpapou

M. Daniel CLARET indique que les travaux privés du chemin Monpapou suite aux inondations de juin 2019 ont été réalisés. En suivant, les travaux prévus par la Commune pourront se faire.

Séance levée à 22h45